

Pays représenté : République de Malte

Commission : Droits des femmes

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer la protection et l'égalité des droits des femmes ?

La République de Malte est un État membre de l'Union européenne depuis 2004. Le gouvernement maltais est engagé dans la défense des droits fondamentaux et dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La question des droits des femmes est aujourd'hui un enjeu majeur au sein de l'Union européenne. Malgré les avancées réalisées, des inégalités persistent dans plusieurs domaines, notamment dans le monde du travail, dans la représentation politique et dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette problématique concerne directement Malte, qui a entrepris des réformes importantes mais qui doit encore poursuivre ses efforts.

Dans l'Union européenne, les femmes sont encore confrontées à des inégalités salariales. Elles sont moins présentes dans les postes à haute responsabilité et sont plus exposées aux emplois précaires.

Les violences faites aux femmes constituent également un problème grave. Les violences domestiques, le harcèlement et les agressions sexuelles touchent de nombreuses femmes chaque année en Europe.

À Malte, la société a longtemps été influencée par des traditions conservatrices. Même si des progrès ont été réalisés ces dernières années, notamment en matière de droits civils et de représentation politique, des défis subsistent concernant l'égalité réelle et la protection efficace des victimes.

La République de Malte soutient pleinement le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, inscrit dans les valeurs et les traités de l'Union européenne.

Malte considère que l'égalité est essentielle pour garantir la justice sociale, mais aussi pour assurer le développement économique et la stabilité démocratique. Malte soutient les initiatives européennes visant à améliorer la transparence salariale et à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes. Le pays est favorable à une coopération européenne accrue afin d'harmoniser les standards de protection dans tous les États membres.

La République de Malte a mis en place plusieurs mesures nationales pour améliorer la situation des femmes. Des lois ont été adoptées pour renforcer la lutte contre les violences domestiques et protéger les victimes. Des structures d'accueil spécialisées ont été développées afin d'accompagner les femmes en difficulté.

Concernant la représentation politique, Malte a instauré un mécanisme correctif dans le système électoral pour augmenter le nombre de femmes au Parlement.

Cependant, Malte estime que l'action nationale doit être complétée par une action européenne plus forte. Le pays propose : Le renforcement des mécanismes européens garantissant l'égalité salariale, Le développement de campagnes européennes de sensibilisation contre les stéréotypes de genre via l'éducation , Une coopération renforcée entre les États membres pour partager les bonnes pratiques en matière de prévention des violences. Et Un soutien financier accru aux associations et organisations qui défendent les droits des femmes.

La République de Malte réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Malgré les progrès réalisés, des inégalités persistent et nécessitent une action continue au niveau national et européen.

Malte adopte une position europhile et considère que l'Union européenne joue un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits des femmes. Le pays continuera à soutenir toute initiative visant à construire une Europe plus juste et plus égalitaire.